

Assemblée des délégués du 17 octobre 2013

Point 3 de l'ordre du jour : Budgets de fonctionnement et des investissements 2014

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

a) Administration, culture et loisirs

01 Exécutif

012 Exécutif (comité de direction, commissions)

Le montant des jetons de présence ne change pas – nous restons à 8 séances annuelles.
Sont pris en charge par Mobul uniquement les jetons de présence des membres du Comité de direction.

02 Administration

020 Administration générale

Le mandat administratif comprend le défraiement du Département technique de la Ville de Bulle dans le cadre des tâches administratives et techniques qui lui sont confiées.

Le mandat du suivi du projet d'agglomération comprend les honoraires des mandataires externes auxquels il est nécessaire de faire appel pour la réalisation de mesures du projet d'agglomération.

32 Médias

320 Informations intercommunales - Communication

Le montant prévu pour les frais Internet, en 2014, est lié à la maintenance du site. Suite à la nouvelle loi sur l'information, la maintenance de ce dernier est plus conséquente. Une augmentation de CHF 1'500.-- est enregistrée au 320.318.00.

b) Transport et communications

65 Trafic régional

650 Trafic d'agglomération

La phase d'entretien du réseau mis en place se poursuit. Au budget 2013, la mise en place des arrêts provisoires de la ligne 3 ont été budgétés. En 2014, seule une modification de l'arrêt Bulle - Pré-Vert est prévue. En effet, des problèmes de visibilité ont été signalés par la police.

Concernant le contrat de prestation, le montant de ce dernier comprend la prolongation de l'horaire d'exploitation des lignes 1 et 2 jusqu'à 21h00 du dimanche au jeudi. L'horaire ainsi établi est en corrélation avec celui du RER.

Le montant net versé aux prestataires de services se monte à CHF 2'300'000.--.



Participations des communes aux frais du trafic d'agglomération

Les montants du chapitre 650 Trafic d'agglomération sont financés selon la clef de répartition des statuts (article 15, al. 1, lettre a), soit en francs par habitant à raison de 25% au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75% au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

A noter que la Commune du Pâquier ne participe pas à ces frais, étant donné qu'elle n'est pas desservie par le réseau urbain de transports publics.

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.

c) Environnement

79 Aménagement

790 Aménagement du territoire

Il est prévu d'initier les études pour l'élaboration éventuelle du Projet d'Agglomération 3 (PA3). Dès lors, le montant prévu pour 2014 s'élève à CHF 25'000.--.

d) Finances

94 Gérance de la fortune et des dettes

940 Intérêts et amortissements

La dette relative aux aménagements des arrêts provisoires étant amortie, plus aucun frais d'intérêts n'est prévu.

Participations des communes aux frais administratifs, de communication et financiers

Les montants des chapitres 0 Administration – 3 Culture et loisirs – 9 Finances (excepté chapitre 941) sont financés selon la clef de répartition établie dans les statuts (article 15, al. 1, lettre c), soit en francs par habitant à raison de 25% au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75% au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.



2. INVESTISSEMENTS

a) Transports et communications

620 Routes communales et génie civil

Trois projets sont prévus sur les communes membres en 2014.

Commune de Bulle : réaménagement de la Rue de Gruyères (Le Temple – La Trême) pour un montant de CHF 800'000.--

Commune de Riaz : début du réaménagement de la traversée du village s'élevant à CHF 300'000.--

Commune de Le Pâquier : aménagement de la liaison Mobilité douce entre le village et le Cloalet ; montant CHF 90'533.21

650 Trafic d'agglomération

Aucun investissement n'est prévu en 2014.

En conclusion, le Comité invite l'Assemblée des délégués à approuver les budgets de fonctionnement et des investissements 2014 tels qu'ils lui sont présentés.

Au nom du Comité de direction

La Vice-Présidente
Antoinette Badoud

Le Président
Yves Sudan